

EPISODE PONCTUEL DE POLLUTION DE L'AIR
mardi 15 mars 2011

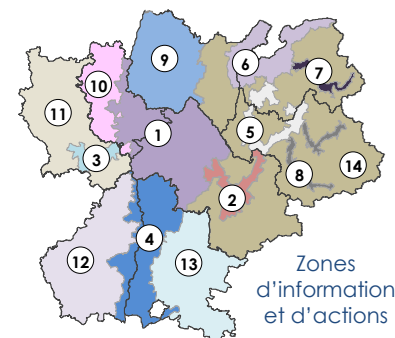
Polluant (s) concerné (s)

Particules PM₁₀

→ Niveaux atteints

Zone	Dpts	Niveau	Concentrations maximales mesurées* (µg.m ⁻³)			
			SO ₂	NO ₂	PM ₁₀	O ₃
1 Bassin Lyonnais et Nord Isère	38 69	Information			58	
2 Bassin Grenoblois	38	Aucun				
3 Bassin Stéphanois	42	Aucun				
4 Vallée du Rhône	07 26	Aucun				
5 Zone urbaine Pays de Savoie	73 74	Aucun				
6 Bassin Lémanique	01 74	Aucun				
7 Vallée de l'Arve	74	Aucun				
8 Vallée Maurienne Tarentaise	73	Aucun				
9 Ouest Ain	01	Aucun				
10 Zone des Coteaux	69	Aucun				
11 Contreforts du Massif Central	42	Aucun				
12 Ouest Ardèche	07	Aucun				
13 Est Drôme	26	Aucun				
14 Zone Alpine	01 38 73 74	Aucun				

* Les maxima sont indiqués uniquement pour les zones où un niveau d'information ou d'alerte a été atteint, et pour le(s) polluant(s) à l'origine de l'épisode



Liste des communes par zone sur www.atmo-rhonealpes.org

A SAVOIR...

Un épisode de pollution est qualifié à l'aide de 2 niveaux :

→ **Information** : atteintes limitées et réversibles sur la santé des populations sensibles sont possibles. Des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées.

→ **Alerte** : l'ensemble de la population est potentiellement affectée. Des mesures d'urgence de restriction des activités polluantes doivent être obligatoirement respectées.

Les dispositifs préfectoraux d'information et d'alerte peuvent être déclenchés sur constat de dépassements de seuils ou sur prévision. Une activation sur prévision permet aux personnes de se protéger avant la survenue du pic et une mise en place anticipée des actions de réduction des rejets polluants.

Les seuils d'information et d'alerte (en microgrammes par mètre-cube - µg.m⁻³) sont les suivants :

- Dioxyde de soufre (SO₂) : > 300 sur 1 heure / > 500 sur 3 heures consécutives
- Dioxyde d'azote (NO₂) : > 200 sur 1 heure / > 400 sur 1 heure
- Particules PM₁₀ : > 50 sur 24 heures / > 80 sur 24 heures
- Ozone (O₃) : > 180 sur 1 heure / > 240 sur 1 heure

Pour en savoir plus, consulter l'arrêté inter préfectoral n° 2011-004 du 5 janvier 2011 relatif à la procédure d'information et d'alerte de la population en cas de pointe de pollution en Rhône-Alpes.

→ Explications

Le 15 mars 2011, les concentrations de particules (PM10) ont dépassé le seuil d'information et de recommandations (50 µg.m⁻³ en moyenne horaire) sur le Bassin Lyonnais et le Nord Isère.

Mardi 15 mars, à cause d'un temps stable à l'avant d'une perturbation et des émissions de polluants liées au trafic, à l'industrie et au chauffage, les niveaux de particules ont augmenté au cours de la matinée et sont restés élevés durant la journée et pendant la nuit. Ce phénomène a surtout concerné l'agglomération lyonnaise.

Evolution

Mercredi 16 mars, le retour d'un temps perturbé laisse présager une baisse sensible des niveaux de particules qui devraient rester en dessous du seuil de 50 µg/m³. En revanche, les conditions de dispersion et les averses n'étant pas encore très marquées pour la journée de mercredi, un dépassement de ce seuil n'est pas exclu sur certaines zones de la région. L'arrivée d'une perturbation franche dans la journée de jeudi devrait écarter tout risque de dépassement pour les jours à venir.

Info air

N° Azur 0 810 800 710

www.atmo-rhonealpes.org



Informations diffusées par les associations agréées de surveillance et d'information sur l'air, par délégation préfectorale dans le cadre de l'arrêté inter préfectoral n° 2011-004 du 5 janvier 2011.